

## AXE 2 - UN TERRITOIRE FORT DE POTENTIALITÉS POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT

Situé au cœur de l'Aquitaine, le territoire des Landes de Gascogne est à un tournant de son évolution socio-économique.

Sa relative bonne desserte routière le rapprochant de Bordeaux et Mont de Marsan, ses ressources foncières importantes à un coût encore modéré, son cadre de vie préservé, attirent une population de plus en plus nombreuse.

Ce regain d'attractivité démographique semble aller de paire avec une certaine fragilisation des ménages. Ainsi, le nombre de familles monoparentales parmi les allocataires CAF du territoire du Pays a augmenté de 29 % entre 2002 et 2006<sup>2</sup>.

Le développement des productions de biens et de services porteuses d'emplois est donc essentiel pour que le territoire tire le meilleur parti des forces nouvelles et que les habitants se sentent acteurs de leur intégration.

Ainsi, afin d'empêcher que le territoire ne s'enferme dans une vocation exclusivement résidentielle, les élus locaux ont fait le choix d'une politique volontariste de développement économique. Celle-ci s'appuie sur les spécificités du territoire (espace, ressources et savoir-faire), sur des engagements partagés pour la protection de l'environnement et sur le soutien aux innovations imaginées grâce aux TIC.

De plus le projet de développement économique du Pays veut donner une large place à la fois à l'accueil d'activités nouvelles et à l'accompagnement du développement du tissu existant. C'est pourquoi, les élus souhaitent miser aussi bien sur le capital humain que constituent les nouveaux arrivants que sur les ressources propres au territoire (ressources forestières, savoir-faire, etc..). Les orientations qu'ils ont retenues, relèvent d'une approche multi-sectorielle et tiennent compte des relations d'interdépendance entre les territoires.

Ainsi, en maximisant ses potentialités de développement endogène et exogène, les Landes de Gascogne pourront se structurer en bassins de vie et s'affirmer dans un nouveau rapport de complémentarités avec les agglomérations urbaines de Bordeaux et de Mont-de-Marsan qui s'étendent sur ses franges.

Plusieurs pistes d'actions sont d'ores et déjà repérées et vont être formalisées dans le Schéma de développement économique en cours d'élaboration. Par leur nature et leur caractère expérimental, plusieurs d'entre elles relèvent de la démarche LEADER et se réfèrent à trois orientations prioritaires :

- Innover dans l'accueil de nouvelles activités économiques,
- Développer les filières renforçant l'identité territoriale,
- Favoriser la consommation à l'échelle locale.

## 2.1 - Innover dans l'accueil de nouvelles activités économiques

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

### a. Objectifs stratégiques :

La faible « notoriété » économique du territoire des Landes de Gascogne n'a pas été un frein à l'implantation et au développement de grandes entreprises qui tiennent de nos jours des positions de leaders au plan national voire international. Ces activités économiques qui continuent d'investir sur le territoire, ont su valoriser une ressource forestière abondante, des infrastructures de communication satisfaisantes, une proximité de bassins importants de consommation.

Certaines collectivités ont souhaité capter ce potentiel d'implantation en créant des infrastructures spécifiques d'accueil d'entreprises (zones d'activités, bâtiments relais, zones artisanales...). Mais ces initiatives reproduisant souvent des modèles périurbains, donnent aujourd'hui des résultats en demi-teinte et montrent ses limites.

Face à ces constats et pour répondre à sa volonté de développement économique, le Pays des Landes de Gascogne souhaite **INNOVER ET SE DÉMARQUER**.

Par sa démarche et ses initiatives, il veut développer sa « notoriété et son image économique » et offrir son potentiel à des entrepreneurs qui voudraient « entreprendre autrement », c'est-à-dire bénéficier d'un cadre de vie de qualité, partager une éthique du développement durable, s'intégrer dans un tissu économique dynamique sachant collaborer, échanger, innover autour de services partagés.

Cette démarche tournée en partie vers l'accueil d'activités exogènes, visera aussi le développement du tissu existant, et le mobilisera en tant que moteur principal de l'attractivité économique future.

### b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le Pays se propose de travailler sur la conception d'infrastructures originales, articulées autour d'outils d'accueil et d'animation économiques innovants et pertinents à l'échelle du territoire. L'ambition est d'allier à la fois le respect de l'environnement (voire même sa valorisation en tant qu'atout identitaire majeur du territoire), et un fonctionnement en réseau s'appuyant sur les complémentarités inter-équipements, sur des solidarités inter-cantoniales et sur une communication partenariale renforcée. Il s'agira non seulement d'innover dans la forme des investissements à venir, mais aussi et surtout de créer des outils capables d'animer, de valoriser les équipements existants ou à créer.

Le programme LEADER soutiendra et accompagnera deux types d'actions concourant à cette ambition :

#### **Les études de conception et de mise en œuvre d'infrastructures économiques innovantes et de leurs outils d'accueil et d'animation :**

Les projets d'études de conception et de mise en œuvre, devront intégrer les objectifs stratégiques précédemment énoncés. Il pourra s'agir par exemple d'études concernant la création de « pôles thématiques » (écopôle, chimie, services...), d'études concernant la requalification d'infrastructures

existantes (déjà loties ou non loties) afin de les adapter à l'image souhaitée du territoire et aux attentes du marché et des usagers. Il pourra s'agir aussi d'études de concepts et de services originaux tels que la pépinière d'entreprises inter-cantonale et « diffuse », « l'airial d'entreprises » (espace d'activités qui allierait « habitat de l'entrepreneur » et « local d'exercice de l'activité » le tout sous la forme de « l'airial » traditionnel landais)...

Afin de permettre une bonne traduction des projets et concepts dans les phases opérationnelles, les études pourront intégrer de l'appui technique spécifique et de la maîtrise d'œuvre.

### **L'accompagnement au lancement des outils d'accueil et d'animation économique créés en lien avec les infrastructures économiques.**

Pour être pertinentes les infrastructures à créer ou à re-qualifier, nécessiteront des outils complémentaires d'accueil, d'animation et de services qu'il est indispensable de stimuler et soutenir simultanément à la création des infrastructures proprement dites. Ces outils devront prendre en compte une échelle inter-cantonale. Le projet d'Espace Economie Emploi Formation du Sud-Gironde mené par trois Communautés de Communes et le Pays, et qui s'articule autour de la création de trois infrastructures d'accueil complémentaires, répond tout à fait à cette ambition.

Les services éligibles à LEADER pourront concerner l'accompagnement de projets liés à la création et transmission d'entreprises (accompagnement économique, environnemental, social ...), la « prospection-accueil » de projets (« Challenge à la création », « prospection de jeunes talents », « séjours découverte du territoire », « essaimage »...). Les expériences de création de « services » intégrés à une infrastructure et partagés entre les entreprises (bureaux et équipements communs, Coopératives d'Activités et d'Emplois...) seront également soutenues.

#### **c. Les bénéficiaires visés :**

Organismes publics (Pays des Landes de Gascogne, Communauté de Communes, syndicat mixte, chambres consulaires), groupement d'entreprises, associations, sociétés de type coopératif.

#### **d. Les dépenses éligibles :**

- ingénierie interne ou externe (études, assistance à maîtrise d'ouvrage, évaluation, formation, etc.),
- achat d'équipements et de matériels (liés aux outils d'accueil et d'animation économique),
- frais de communication,
- frais de personnels et de fonctionnement (pour le lancement des outils d'accueil et d'animation).

#### **e. Intensité de l'aide :**

- taux maximum d'aides publiques : 100 % (dans le respect de la règle de minimis pour les groupements d'entreprises et les sociétés de type coopératif)
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

**f. Financement FEADER prévu : 180 000,00 euros****g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'études de conception et faisabilité réalisées	<b>8</b>
Nombre d'infrastructures d'accueil créées ou re-qualifiées	<b>8</b>
Nombre d'outils d'accueil et d'animation accompagnés	<b>6</b>
Nombre d'actions aidées	<b>25</b>
Volume total des investissements	<b>367 300 euros</b>

**h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :**

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises accueillies et implantées,</li> <li>- Nombre d'emplois créés,</li> <li>- Notoriété du territoire développée.</li> </ul>
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de la qualité environnementale des équipements</li> <li>- Accroissement de la qualité d'accueil des projets</li> <li>- Développement du partenariat entre collectivités, et avec les entreprises</li> </ul>

**i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :**

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 1 du FSE.

Seront prioritairement orientés sur le FSE les actions d'accueil et d'animation économique qui :

- sont destinées principalement à des personnes en grande difficulté,
- concernent un territoire plus large que celui du Pays des Landes de Gascogne,
- ne sont pas liés à des infrastructures économiques innovantes.

Des plafonds de dépenses pour des projets éligibles à LEADER seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL (investissements lourds exclus).

## 2.2 - Développer les filières renforçant l'identité territoriale

Référence au dispositif du PDRH : 341 B - stratégies locales de développement en dehors de la filière forêt-bois.

### a. Objectifs stratégiques :

Le Pays des Landes de Gascogne est riche de productions agricoles et sylvicoles, qui singularisent son territoire, et contribuent à son identité : le Pin des Landes, l'Armagnac, le Poulet jaune des Landes, le Bœuf de Bazas, etc. Certaines de ces filières économiques sont fragiles (ou en devenir), et nécessitent d'être accompagnées dans leur développement pour accroître la production de richesses locales, mais aussi pour renforcer une " image " du territoire bénéfique à son attractivité.

Mais le territoire est aussi riche de « potentialités » encore non révélées, qui peuvent donner naissance à de nouvelles productions et qu'il est nécessaire de pouvoir accompagner dans leur émergence. L'accompagnement à l'émergence de la pisciculture dans les années 80, a ainsi abouti à la création de plus de 200 emplois aujourd'hui. Mais on peut également citer les « éco-matériaux », les « éco-produits », la « bio énergie », qui ouvrent de nouveaux champs d'investigation et qui pourront prendre corps dans les Landes de Gascogne.

Ces démarches d'accompagnement de filières ont pour finalité d'accroître la « production de richesses » au plan local. Mais elles devront aussi s'attacher à renforcer l'appropriation par les habitants (et notamment par les nouveaux arrivants) de ces " images valorisantes " qui fondent l'identité et l'attractivité du territoire.

### b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le programme LEADER se propose d'intervenir sur trois types d'actions collectives (partenariats public-privé) :

#### > *La constitution et la formation de réseaux d'acteurs rattachés à une filière locale ou à l'émergence d'une production.*

Il s'agit par-là de stimuler des groupes de réflexion et d'initiative, de rapprocher des acteurs, d'aider à la constitution de structures collectives, de concevoir et mettre en place des formations opérationnelles (formations-actions en phase avec des objectifs de mobilisation et d'amélioration de la production,...).

#### > *Les études de développement s'inscrivant dans une démarche collective de filière locale.*

Le programme LEADER soutiendra les études de développement de filières locales, portées par des démarches collectives liées au territoire. Il s'agira d'études à caractère économique, organisationnel, prospectif (études de développement stratégique, organisation, marketing, commercialisation, conception - adaptation de nouveaux produits, logistique, amélioration qualité notamment dans ses dimensions environnementales...). Les éventuelles opérations de « recherche et développement » à caractère technologique seront aiguillées sur le programme FEDER Aquitain.

Ces études de développement valoriseront si possible des partenariats « entreprises – organismes d’interfaces et d’enseignements - territoire » comme cela a déjà été expérimenté avec des organismes tels que l’Ecole Supérieure d’Architecture et du Paysage de Bordeaux, le CRED, l’Ecole Supérieure du Bois de Nantes,...

### > **Les opérations de communication et de promotion d’une filière locale**

Les démarches collectives d’organisation de productions, de promotions, valorisant à la fois le « produit » et « l’image du territoire » pourront être soutenues : manifestations, salons, sites Internet, opérations de « médiation » avec la population...

#### **c. Les destinataires visés :**

Les actions seront destinées essentiellement à des acteurs des filières locales (producteurs, sylviculteurs, propriétaires forestiers, élus des communes forestières, chefs d’entreprises et salariés dans ces filières etc.).

#### **d. Les bénéficiaires visés :**

Collectivités territoriales, EPCI et les autres groupements de collectivités locales, organisme professionnel, chambres consulaires (pour des opérations multi-partenariales et multisectorielles), Pays, Parc, Conseil de Développement, associations ou entreprises portant des démarches collectives.

#### **e. Les dépenses éligibles :**

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, appui technique, etc.)
- frais de communication et de promotion
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation)
- frais de déplacement.

#### **f. Intensité de l’aide :**

- taux maximum d’aides publiques : 100 % (dans le respect du régime des aides à finalité régionale et du règlement de minimis pour les entreprises)
- taux d’aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

**f. Financement FEADER prévu : 45 000,00 euros**

>>

**g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'animations de filières menées	<b>6</b>
Nombre d'études réalisées	<b>10</b>
Nombre d'opérations de communication lancées	<b>10</b>
Nombre de participants	<b>100</b>
dont nombre de participantes	<b>50</b>
Nombre d'actions d'acquisition de compétences et d'actions d'animation	<b>10</b>
Nombre de partenariats public-privé aidés	<b>2</b>

**h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :**

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes, d'entreprises, d'organismes mobilisés,</li> <li>- Evolution des Chiffres d'affaires des entreprises concernées,</li> <li>- Evolution des emplois des filières,</li> <li>- Evolution du nombre d'entreprises par filière.</li> </ul>
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en synergie positive entre l'image « produit » et l'image du « territoire » notamment dans sa dimension de « qualité environnementale »,</li> <li>- Création de réseaux « d'acteurs collaborant »,</li> <li>- Connaissance et appropriation par la population des potentialités et dynamiques économiques locales.</li> </ul>

**i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :**

Les projets de « Recherche Développement » propres à une entreprise particulière (ou à un groupe d'entreprises), et impliquant de la recherche technologique seront traités dans le cadre du programme FEDER (Objectif 1-1 : développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats).

Pour les autres actions éligibles à LEADER, des plafonds de dépenses seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL.

## 2.3 - Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale

Référence au dispositif du PDRH : 313 - Promotion des activités touristiques

### a. Objectifs stratégiques :

La stratégie de développement engagée autour de l'écotourisme depuis maintenant près de trois ans par le Pays des Landes de Gascogne et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne traduit une volonté : mettre en place un développement touristique exprimant, par ses atouts et ses qualités, les valeurs patrimoniales d'un territoire. L'écotourisme, dans l'esprit (dimension éthique ou écocitoyenne) et dans la forme (tourisme écologique ou durable ou « vert », rural, agricole) est l'outil adéquat.

L'approfondissement du projet territorial touristique Parc – Pays implique de :

- Confirmer les assises d'un projet commun avec des valeurs partagées : le tourisme acteur du développement local, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et gastronomique, le respect des équilibres sociaux, économiques et humains du territoire.
- Affirmer le Pôle Touristique des Landes de Gascogne comme outil de cohésion et de synergie entre les projets de territoire du Pays des Landes de Gascogne et du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
- Afficher une ambition commune : le renforcement et la qualification d'une destination Landes de Gascogne avec un positionnement fort sur l'écotourisme.

### b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le programme LEADER se propose d'intervenir sur trois types d'actions :

#### > **La constitution et la formation de réseaux d'acteurs rattachés à l'écotourisme.**

Il s'agit par-là de stimuler des groupes de réflexion et d'initiative, de rapprocher des acteurs, d'aider à la constitution de structures collectives, de concevoir et mettre en place des formations opérationnelles (formations-actions en phase avec des objectifs de mobilisation et d'amélioration de la production,...).

#### > **Les études de développement s'inscrivant dans une démarche collective de l'écotourisme.**

Le programme LEADER soutiendra les études de développement de filières locales, portées par des démarches collectives liées au territoire. Il s'agira d'études à caractère économique, organisationnel, prospectif (études de développement stratégique, organisation, marketing, commercialisation, conception - adaptation de nouveaux produits, logistique, amélioration qualité notamment dans ses dimensions environnementales...).

Ces études de développement valoriseront si possible des partenariats « entreprises – organismes d'interfaces et d'enseignements - territoire ».

### > Les opérations de communication et de promotion de l'écotourisme

Les démarches collectives d'organisation de productions, de promotions, valorisant à la fois le « produit » et « l'image du territoire » pourront être soutenues : manifestations, salons, sites Internet, opérations de « médiation » avec la population...

#### c. Les bénéficiaires visés :

Organismes publics (Pays, Parc, chambres consulaires), associations et organismes professionnels, Communes, EPCI et les autres groupements de collectivités locales, Conseil de Développement, éventuellement entreprises portant des démarches collectives.

#### d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, appui technique, etc.),
- achat d'équipements et de matériels liés à la communication (TIC),
- frais de communication et de promotion,
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation),
- frais de déplacement.

#### e. Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100 %  
Pour les entreprises, le montant total d'aide publique sera limité à 200 000 euros et soumis au respect des conditions de règlement R (CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis, sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

#### f. Financement FEADER prévu : 35 000,00 euros

#### g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'animations de filières menées	1
Nombre d'études réalisées	5
Nombre d'opérations de communication lancées	5
Nombre de nouvelles infrastructures touristiques et éléments aidés	-
Volume total des investissements	133 640 euros

**h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :**

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes, d'entreprises, d'organismes mobilisés,</li> <li>- Evolution des Chiffres d'affaires des entreprises concernées,</li> <li>- Evolution des emplois des filières,</li> <li>- Evolution du nombre d'entreprises par filière.</li> </ul>
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en synergie positive entre l'image « produit » et l'image du « territoire » notamment dans sa dimension de « qualité environnementale »,</li> <li>- Création de réseaux « d'acteurs collaborant »,</li> <li>- Connaissance et appropriation par la population des potentialités et dynamiques économiques locales.</li> </ul>

**i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :**

Sans objet.

## 2.4 - Favoriser la consommation à l'échelle locale

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

### a. Objectifs stratégiques :

Les nouveaux arrivants sont souvent demandeurs de services commerciaux qu'ils ne trouvent pas sur place. Ils en viennent donc à diriger leur consommation plutôt à l'extérieur de leur zone d'habitat, faisant perdre un chiffre d'affaires important à l'économie locale.

De leur côté, des producteurs locaux ont des difficultés de débouchés et vendent souvent leur production et leurs services à des distances éloignées. Cette situation est souvent le fait d'une méconnaissance par les habitants de « l'offre » locale, et d'une difficulté des différents producteurs (en biens ou services) à se faire connaître et à s'adapter aux nouveaux modes de vie et de consommation.

Le Pays souhaite réduire ce phénomène d'évasion commerciale, en stimulant et en accompagnant la création de nouveaux services de proximité, et en favorisant les circuits courts. Les nouvelles techniques de l'information et de la communication devraient être un facteur clé dans la réussite de cette démarche. Ces techniques pourront en effet faciliter non seulement la mise en relation du producteur avec le consommateur, mais aussi les relations inter-producteurs (stimulant des offres en synergie) ou même les relations entre consommateurs (groupements d'achats...).

L'objectif de favoriser la consommation à l'échelle locale répond aussi au souhait de renforcer le lien social entre les habitants et de créer de véritables petits « bassins de vie » où la nécessité de déplacement sera moins prégnante.

Mais ces objectifs seront atteints, si on est aussi attentif au maintien du tissu artisanal et commercial, élément essentiel pour assurer la possibilité d'une consommation à l'échelle locale. Ce maintien de « l'offre de proximité » passe par la résolution des problèmes de « transmission – reprise », une meilleure appropriation par les entreprises des nouvelles technologies (telles que l'informatique, l'Internet...), l'intégration des nouvelles exigences environnementales... Des opérations d'appui seront donc à mener dans ce sens.

### b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Dans ce contexte stratégique, le programme LEADER soutiendra trois types d'actions :

#### > *Les études sur le développement de nouveaux commerces et services de proximité.*

Il s'agira de soutenir la réalisation d'études de conception de nouveaux systèmes de commercialisation et de distribution en milieu rural, d'études de marché et de faisabilité commerciale liées à la création ou au développement de commerces et services, mais aussi éventuellement d'études d'impacts commercial et social liés à l'implantation de moyennes surfaces par exemple...

#### > *L'expérimentation et la promotion de démarches collectives valorisant des commerces et services de proximité, les circuits « courts »*

Ces démarches seront « collectives » si elles mobilisent au minimum trois acteurs locaux et si elles restent « ouvertes » à de nouvelles participations. Ces démarches pourront concer-

ner par exemple la création et promotion de marchés de producteurs, la création d'un annuaire de compétences, l'expérimentation d'une commercialisation collective ou partagée en réseau (AMAP par exemple...), la mise en synergie commerciale de prestataires de types différents tels que « cantines et exploitants agricoles locaux » ou comme « prestataires touristiques - agriculteurs - artisans locaux »...

### > **Les opérations d'accompagnement au maintien et au développement du tissu artisanal et commercial de proximité**

Le programme LEADER soutiendra les opérations partenariales d'accompagnement aux mutations attendues dans l'artisanat et le commerce au niveau du Pays : transmission – reprise, valorisation des NTIC, intégration des normes environnementales... Ces opérations concerneront de l'expertise et de l'ingénierie comme appui technique à apporter aux entreprises pour leur permettre de franchir ces mutations.

#### **c. Les bénéficiaires visés :**

Pays, Parc, Chambres consulaires, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, Groupements d'entreprises, Associations.

#### **d. Les dépenses éligibles :**

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.),
- achat d'équipements et de matériels informatiques (en investissements collectifs),
- frais de communication,
- frais de personnels et frais annexes liés à une expérimentation,
- achats de prestations de services (création de sites Internet...).

#### **e. Intensité maximale de l'aide :**

- taux maximum d'aides publiques : 100% (dans le respect de la règle de minimis pour les groupements d'entreprises)
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

### **f. Financement FEADER prévu : 62 500,00 euros**

#### **g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'études de développement de nouveaux commerces et services	<b>10</b>
Nombre d'expérimentations de démarches collectives	<b>6</b>
Nombre d'opérations d'accompagnement au maintien du tissu artisanal et commercial	<b>8</b>
Nombre d'actions aidées	<b>28</b>
Volume total des investissements	<b>225 000 euros</b>

**h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :**

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement du Chiffre d'affaires des entreprises de proximité concernées</li> <li>- Création de nouvelles entreprises, de nouveaux services,</li> <li>- Maintien des entreprises existantes et accroissement de leur performances.</li> </ul>
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement d'un lien au territoire,</li> <li>- Réduction des déplacements de personnes et transports de marchandises.</li> </ul>

**i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :**

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 1 du FSE et avec le FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FSE les actions liées à la transmission reprise qui seront :

- sur un territoire plus large que celui du Pays des Landes de Gascogne,  
ou
- ciblées principalement sur un public « fragilisé » de repreneurs,  
ou
- élaborées avec l'implication de moins de trois partenaires.

Seront prioritairement orientées sur le FEDER :

- les actions d'un coût supérieur à 100 000 euros HT portant sur les modes de production et de consommation durables,
- les actions de promotion via les TIC dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.